



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



EXAMEN PROFESSIONNEL DE VERIFICATION D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROGRAMMEUR DE SYSTEME D'EXPLOITATION

SESSION 2011



ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ DU 13 OCTOBRE 2011

Épreuve n° 2 : Épreuve écrite permettant d'apprécier la connaissance du système d'exploitation choisi par le candidat (durée : 4 heures)

LINUX

Partage et échange de fichiers sous Linux.

REMARQUES IMPORTANTES :

Les copies doivent être rigoureusement anonymes et ne comporter aucun signe distinctif ni signature, même fictive, sous peine de nullité.

L'usage de calculatrice n'est pas autorisé.

TOUTE NOTE INFÉRIEURE À 10 SUR 20 EST ÉLIMINATOIRE